

Moulins, le 25/10/2023

LA PRÉFÈTE

Monsieur,

Vous avez déposé une étude préalable agricole le 28 juillet 2023 pour un projet d'extension d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Charroux.

Mes services ont examiné cette étude et l'ont soumise à l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) le 5 octobre 2023.

Comme dans le cadre du projet initial, cette étude préalable agricole intégrant l'extension fait état d'impacts négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire concerné

Elle a donné lieu à un avis défavorable de la CDPENAF, motivé par les mêmes arguments déjà formulés lors du projet initial. La hauteur et l'espacement des panneaux sont trop faibles pour une compatibilité avec une activité agricole significative. L'EPA ne considère pas assez sérieusement les enjeux agricoles alors que le projet porte sur des terres agricoles à bon potentiel agronomique.

De plus, aucune mesure concrète de compensation n'est proposée.

J'émet donc un avis défavorable à l'étude préalable agricole de ce projet de parc photovoltaïque au sol.

Les services de la Direction départementale des Territoires sont à votre disposition pour tout complément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


Pascale TRIMBACH

Noui YASSER
URBASOLAR
75 allée Wilhelm Roentgen
CS40935
34961 MONTPELLIER CEDEX 2